

Mémoire à l'intention du Comité spécial sur la réforme électorale – 7 octobre 2016

Je suis pour l'adoption d'un système de représentation proportionnelle (RP). Je privilégie plus particulièrement les systèmes de RP qui reposent sur des circonscriptions plurinominales à scrutin préférentiel (p. ex. VUT, VUT+, PRU et P3). Voici certains des avantages qu'offrent les circonscriptions plurinominales assorties d'un système de RP :

1. Il y a de bonnes chances, surtout dans une circonscription comptant plus de trois députés, pour qu'un des candidats élus corresponde à votre premier choix, et pour qu'en tant que député, il soit plus susceptible d'apprécier vos opinions et vos préoccupations.
2. Le risque que des partis marginaux aux politiques extrêmes fassent élire un nombre important de députés est mince, étant donné que le mode de dépouillement du scrutin élimine automatiquement les candidats ayant recueilli peu de voix, au profit des candidats de 2^e choix ou plus, s'il y a lieu.
3. Puisque la circonscription compte plusieurs députés, il n'y a pas vraiment lieu de craindre que son vote soit gaspillé ou de peu d'importance comme ce peut être le cas dans le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT), où la partie risque parfois d'être jouée d'avance.
4. La notion de circonscription girouette, si importante dans le SMUT, perd de sa pertinence vu la présence de plusieurs députés dans la circonscription.
5. La pratique du vote stratégique, qui pousse les électeurs à voter pour un candidat autre que celui qu'ils préfèrent dans le but d'empêcher un autre candidat d'être élu – une pratique courante dans le SMUT –, ne présente pas autant d'intérêt dans une circonscription plurinomiale. Néanmoins, dans les circonscriptions plurinominales à scrutin préférentiel, il demeure possible de voter stratégiquement en ne votant que pour le ou les candidats de son parti favori, privant du coup les autres concurrents des votes de 2^e et de 3^e rang. Le cas échéant, l'électeur ne vote pas négativement contre un candidat, mais plutôt positivement pour le ou les candidats qu'il préfère.

J'estime que le système électoral actuel exclut les personnes suivantes : les jeunes, les sans-abri, les membres de certaines Premières nations, les Inuits et les immigrants non anglophones. Selon moi, beaucoup de ces personnes se sentent exclues du fait qu'elles n'ont pas l'impression que leur vote compte ou peut faire une différence. Une forme de représentation proportionnelle reposant sur des circonscriptions plurinominales à scrutin préférentiel (p. ex. VUT, VUT+, PRU et P3) contribuerait à rendre le système électoral canadien plus inclusif.

À mes yeux, les caractéristiques importantes d'un système électoral sont, en ordre décroissant : la proportionnalité, l'inclusivité, la représentation locale, l'accessibilité et la simplicité. Et j'estime que ces caractéristiques figureraient au mieux dans un VUT+ sur mesure pour le Canada (voir : <http://campagne2015.fairvote.ca/annexe-11-le-vote-unique-transferable-vut/>). Une autre raison pour laquelle je favorise un VUT+ sur mesure pour le Canada tient au fait qu'un tel régime électoral intégrerait des éléments attrayants d'autres modes de scrutin, notamment :

- le recours au scrutin préférentiel dans les circonscriptions urbaines, comme dans le système de vote alternatif (VA);
- le recours au SMUT (notre système actuel) pour élire un seul député dans les circonscriptions rurales;
- le choix de certains députés à partir de listes de partis dans les circonscriptions rurales afin d'améliorer la proportionnalité, comme dans le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM);

- dans les circonscriptions plurinominales urbaines, les votes accordés aux candidats de deuxième choix ou autre comptant le moins de voix seraient, selon les besoins, attribués aux candidats comptant le plus de voix, comme dans le système à vote unique transférable (VUT) ou en faveur des partis comme dans le système P3 (proportionnel, préférentiel et personnalisé) proposé par Stéphane Dion;
- le mode de scrutin en question pourrait aussi être considéré comme une forme de PRU (proportionnelle entre régions rurales urbaines).

Suivent mes positions à l'égard de certains autres aspects de la réforme électorale :

- je suis contre la tenue d'un référendum sur l'adoption ou la légitimation d'un nouveau système électoral;
- je suis neutre en ce qui concerne la question du vote obligatoire, mais dans cet ordre d'idées, je suggère qu'on envisage la possibilité d'offrir à chaque électeur, au bureau de scrutin ou en ligne, un reçu ouvrant droit à une déduction fiscale (p. ex. de 50,00 \$) après avoir voté;
- je suis en faveur de l'abaissement de l'âge électoral à 16 ans, si ce n'est qu'il devrait s'accompagner d'un programme d'enseignement au secondaire sur le système électoral, ses fondements et son fonctionnement.

En résumé, j'appuie fortement l'adoption d'un système de représentation proportionnelle reposant sur des circonscriptions plurinominales à scrutin préférentiel. J'opterais quant à moi pour un système de type VUT+ sur mesure pour le Canada.

Peter Scholefield
West Vancouver (BC)